



AUTORISATION A LA PRATIQUE DU VOL LIBRE

A envoyer à l'Ufcv 

La pratique en centre de vacances des activités de vol libre nécessite obligatoirement une autorisation particulière du médecin et de la famille. **Elle doit nous être envoyée avant le séjour.**

AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné,, agissant en tant que responsable légal autorise l'enfant (nom, prénom), à pratiquer les activités de vol libre dans le cadre de son séjour de vacances Ufcv.

Fait à : Le : Signature :

AUTORISATION MEDICALE

Je soussigné,, docteur en médecine certifie que l'enfant (nom, prénom), ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités de vol libre.

Remarques éventuelles :
.....

Fait à : Le : Tampon et signature du médecin :